

INFOS PRATIQUES

Qui est concerné ?

Les salariés, les agents de la fonction publique, les travailleurs indépendants et les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier de ce dispositif.

Code du travail : Articles à consulter : L6322-42 à L6322-51, R6322-20, D6322-21, R 6322-32 à R6322-63

Quand réaliser votre bilan ?

- Sur votre temps de travail (vous devez demander l'autorisation à votre employeur).
- Hors temps de travail (vous pouvez effectuer votre bilan sans informer votre employeur).
- Nous vous proposons des heures de rendez-vous adaptées à vos contraintes.

Financement de votre bilan :

- 1 **Vous êtes salarié du privé ou demandeur d'emploi :** vous pouvez utiliser votre Compte Personnel de Formation. Le CPF est ouvert à toute personne d'au moins 16 ans. Pour acquérir des heures, il faut être ou avoir été salarié.
- 2 **Vous êtes agent de la fonction publique hospitalière :** le bilan est financé par l'ANFH
- 3 **Vous êtes agent de la fonction publique d'état ou territoriale :** le bilan est financé par votre employeur.
- 4 **D'autres modalités sont possibles** selon votre statut : FIPFHP, AGEFIPH, Plan de formation.

Démarche à suivre :

- 1 **Vous rencontrez le consultant qui vous accompagnera :** présentation du consultant, de la démarche proposée par Catalys Conseil et écoute de votre besoin.
- 2 **Nous constituons ensemble le dossier de demande de financement et établissons un planning prévisionnel.**

Où ?

Bretagne

Siège : 1 A rue Louis Braille - Hall A - Cap Courrouze - 35136 RENNES/ST JACQUES DE LA LANDE
Tél : 02 99 14 73 73 • Mail : siege@catalys-conseil.fr

Les antennes :

Le Rheu	02 99 14 73 73	Vannes	02 97 63 20 46
Vitré	02 99 74 27 73	Lorient	02 97 11 25 63
Saint-Malo	02 99 19 59 70	Saint-Brieuc	02 96 61 76 20
Quimper	02 98 10 17 80	Pontivy	02 97 08 02 74
Brest	02 98 33 63 30	Auray	02 97 63 20 46

Pays de la Loire

11 rue du Chemin Rouge - Bât F - 44300 NANTES
Tél : 02 40 48 10 42 • Mail : nantes-pdl@catalys-conseil.fr

Les antennes :

Nantes Est	02 40 48 10 42	Cholet	02 41 28 19 03
Rezé	02 40 48 94 70	Ancenis	02 40 09 96 61
Saint-Nazaire	02 40 53 09 75	Challans	02 51 55 54 20
La Roche-sur-Yon	02 51 24 70 86	Les Herbiers	02 51 65 69 43
St Hilaire de Loulay	02 51 24 70 86	Angers	02 41 47 25 64
Sablé sur Sarthe	02 43 92 43 52	Laval	02 43 67 09 34
Le Mans	02 43 21 01 59	La Flèche	02 43 48 96 24

Normandie

12 rue Alfred Kastler - Caen Unicity - 3è étage - 14000 CAEN
Tél : 02 31 50 91 36

Les antennes :

Rouen : 02 35 03 79 40
Le Havre : 02 32 79 16 80
Alençon : 02 33 27 19 07
Flers et Argentan : 02 33 14 99 06

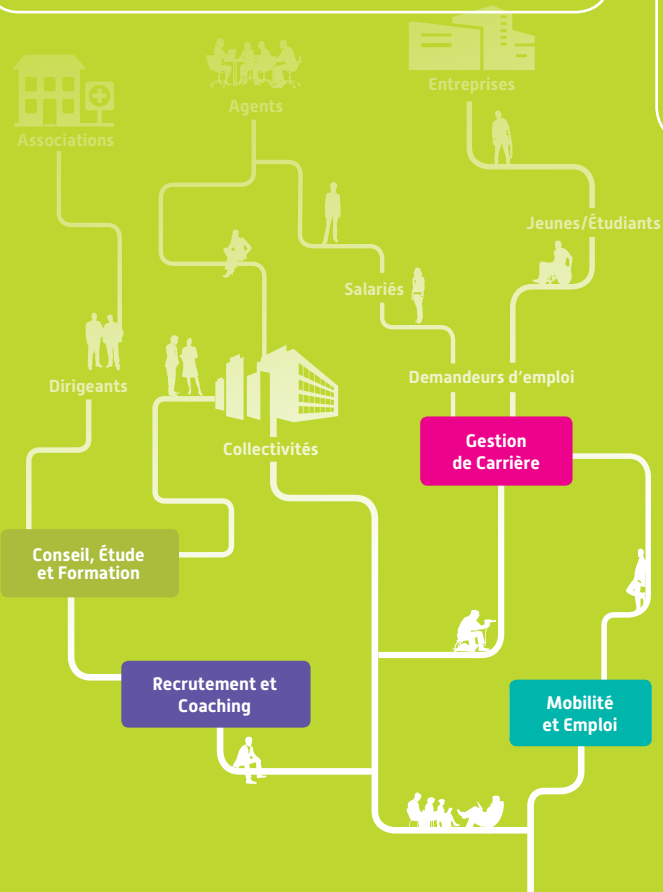
Ile de France

33, avenue du Maine - Tour Montparnasse - 75015 PARIS
Tél : 01 43 20 50 50

MON BILAN DE COMPÉTENCES MAINTIEN DANS L'EMPLOI AVEC CATALYS CONSEIL

Reconnu inapte à mon poste ou risquant de l'être, le bilan maintien dans l'emploi me permet de :

- Définir un projet de métier ou de poste adapté à mon profil et à mes contraintes de santé
- Sécuriser mon avenir professionnel adapté à mon projet
- Adapter mon poste de travail en fonction de ma santé ou de mon handicap



Inspirer l'avenir,
réussir le changement

CATALYS
CONSEIL

Retrouvez nous sur : www.catalys-conseil.fr

DÉROULEMENT DU BILAN DE COMPÉTENCES MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Le bilan Maintien dans l'Emploi est destiné aux personnes en situation d'inaptitude ou présentant un risque d'inaptitude constaté par le médecin du travail. Ce bilan a pour objectif de définir des solutions de reconversion ou d'évolution.

PHASE PRÉLIMINAIRE

En pratique

- Analyse du contexte, des actions déjà menées avec l'employeur, le médecin du travail..
- Confirmation de l'engagement dans la démarche.
- Définition des étapes du bilan, des objectifs et des modalités de restitution..

**1 rendez-vous avec le salarié si besoin,
1 rendez-vous avec l'employeur, le salarié et le consultant**

PHASE D'INVESTIGATION

En pratique

1 - Se connaître

Interroger vos envies, votre personnalité

- Repérer vos motivations, vos aspirations
 - Qu'aimez-vous faire ?
 - Quels sont vos centres d'intérêt ?
- Analyser votre personnalité :
 - Quels sont vos points forts, vos points de progrès ?

2 rendez-vous

- Questionnaires et tests de personnalité (RIASEC, IRMR, Pass'avenir, SOSIE, 16PF5...)
- Entretiens individuels

Identifier vos atouts

- Votre parcours professionnel et vos compétences :
 - Que savez-vous faire? Que connaissez-vous ?
 - Quels sont les domaines que vous souhaitez approfondir/découvrir ?

2 rendez-vous

- Descriptif de votre expérience et vos compétences (portefeuille de compétences, ...)
- Entretiens individuels

2 - Evaluer vos limitations d'activité

- Identifier l'impact de vos problématiques de santé sur vos capacités fonctionnelles et restrictions.

1 rendez-vous avec le consultant en lien avec le médecin et, si besoin, avec un ergothérapeute

3 - Cibler et tester votre projet en prenant en compte vos problématique de santé

A partir de l'analyse effectuée avec le consultant et, si besoin, avec un ergothérapeute :

- Cibler des secteurs d'activité, des postes, des missions compatibles avec vos limitations d'activité et votre profil
- Analyser la faisabilité du projet :
 - Explorer les opportunités de poste dans votre entreprise ou en externe
 - Rencontrer des personnes connaissant ces postes
 - Réaliser des stages d'observation avec, si besoin, l'étude d'un ergonomiste afin d'étudier l'adaptation du poste de travail

2 à 3 rendez-vous

- Entretien individuel de ciblage
- Recherche documentaire sur les métiers, les entreprises... Enquête auprès de professionnels
- Entretien individuel de suivi des enquêtes

Si besoin, 1 rendez-vous avec l'employeur, le salarié et le consultant

Si besoin, 1 rendez-vous avec un ergonomiste

PHASE DE CONCLUSION

En pratique

- Synthèse des différents projets étudiés
- Confrontation aux possibilités de mobilité au sein de votre entreprise ou en externe
- Définition du plan d'action à mettre en place
 - Adaptation du poste de travail
 - Formation, intégration, VAE
 - Adaptation des outils de communication (CV, lettre, préparation à l'entretien)
- Synthèse du bilan Maintien dans l'emploi

2 à 3 rendez-vous avec le consultant et si besoin, contact avec l'employeur

Si besoin, 1 rendez-vous avec l'employeur, le salarié et le consultant

SUIVI DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le consultant reste en contact avec vous pour la mise en œuvre du plan d'action et vous rencontre lors d'un entretien de suivi, 3 à 6 mois après la fin de votre bilan.

NOS ENGAGEMENTS

- 1 Un conseiller unique tout au long de votre bilan.
- 2 Un accompagnement personnalisé, adapté à vos besoins et vos contraintes.
- 3 La déontologie : respect du consentement, confidentialité et neutralité
- 4 Des projets validés réalistes et un plan d'action précis.

Pour toutes personnes en situation de handicap avec des besoins de compensation ou d'adaptation n'hésitez pas à nous contacter : diversite@catalys-conseil.fr

